

comment concilier les améliorations dans ce domaine avec les processus de développement économique. Je pense avoir suffisamment montré combien la relation est intriquée, mais nous espérons avec votre aide pouvoir la clarifier dans notre revue de la politique étrangère.

M. Clark a également annoncé que le gouvernement cherchera d'autres moyens pour le Canada d'exprimer la répugnance que lui inspire la politique d'apartheid du gouvernement de l'Afrique du Sud. Le Premier ministre Diefenbaker avait joué un rôle clé dans l'expulsion de ce pays du Commonwealth pour son déni constitutionnel des droits de l'homme. Depuis, le Canada a interdit les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et sévèrement restreint l'utilisation des fonds publics pour la promotion du commerce avec ce pays. Dans le cadre de divers programmes des Nations Unies et du Commonwealth et par le biais de l'aide bilatérale, le Canada a versé des sommes de plus en plus importantes pour secourir à la majorité non blanche d'Afrique du Sud. Nous cherchons quelles autres mesures le Canada peut prendre pour souligner son opposition absolue à l'apartheid et à tout ce qu'il représente. Notre objectif est d'encourager le changement pacifique. Le Canada doit exercer davantage de pressions sur le régime sud-africain afin qu'il procède à une réforme constructive au lieu de tourner autour du problème. Le vingt-cinquième anniversaire de Sharpeville et les événements tragiques auxquels il a donné lieu sont venus donner un nouvel élan à nos efforts.

Le Canada doit rechercher l'adoption d'un ensemble international de normes sur les droits de l'homme et la mise en place de mécanismes propres à en assurer la protection dans tous les États. Cependant, nous ne pouvons pas, et nous ne devrions pas compter uniquement sur les efforts déployés aux Nations Unies pour réaliser des progrès dans cette voie. Nous devons faire des droits de l'homme une composante importante des relations bilatérales du Canada. Ceux-ci pourront constituer un obstacle - et parfois un obstacle majeur - à nos relations avec certains États, mais aussi un élément de coopération avec d'autres.

Dans le cadre de ses relations bilatérales avec de nombreux pays, le Canada continuera d'effectuer, discrètement mais avec ténacité, des démarches officielles au nom de ceux qui, à notre avis, ont été injustement traités par rapport aux normes internationales. Même si certains États y voient une ingérence dans des affaires qu'ils considèrent comme internes, nous poursuivrons ces efforts en tant que partie intégrante des relations que le Canada entretient avec les États concernés. Ces relations